

PATRICK ARTUSO

Commissaire aux comptes de Sociétés
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence

Le Fra Luca – 14, Rue Marius Aune
06400 CANNES

Tél 04 93 39 45 91 Fax 04 93 38 04 40

E-Mail cabinet.artuso@wanadoo.fr

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES**

38 Avenue Saint Augustin
06200 NICE

SIRET 311 703 052 00036

APE 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PATRICK ARTUSO

Commissaire aux comptes de Sociétés
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence
Le Fra Luca – 14, Rue Marius Aune
06400 CANNES
Tél 04 93 39 45 91 Fax 04 93 38 04 40
E-Mail cabinet.artuso@wanadoo.fr

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES**

38 Avenue Saint Augustin
06200 NICE

Siret 311 703 052 00036

APE 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 décembre 2023 sur la base des éléments disponible à cette date .

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués
- sur la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne les dégâts de grand gibier.
- sur la présentation des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président .

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Fait à Cannes, le 28 février 2023

Le Commissaire aux Comptes





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES

38 AV SAINT AUGUSTIN
06200 - NICE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

COMPTES ANNUELS

FABRE ET ASSOCIES
Cabinet d'Expertise-Comptable
143 BOULEVARD DE CESSOLE - 06100 - NICE
Tel : 04 92 07 13 15 - Fax : 04 92 07 13 16 - @ : fabreetassocies@orange.fr

Sommaire

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Comptes de Résultat	5
Comptes de Résultat – suite	6
Annexe	7

Bilan Actif						
	Brut	Amort.	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022	Ecart	% Ecart
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Autres immobilisations incorporelles	42 790	28 027	14 763	1 620	13 143	811
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	216 178	16 028	200 151	201 053	-902	
Constructions	939 078	684 086	254 991	271 629	-16 638	-6
Inst. Techniques, matériel et outillage	147 721	86 606	61 115	53 002	8 113	15
Autres immobilisations corporelles	109 763	48 742	61 020	8 821	52 200	592
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droits (commodat)						
Immobilisations financières (Dont à moins d'un an)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2 329		2 329	2 329		
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 457 858	863 490	594 369	538 454	55 915	10
Comptes de liaison (II)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	7 724		7 724	5 403	2 321	43
Avances et acomptes versés sur commandes	103 111		103 111		103 111	
Créances d'exploitation (Dont à plus d'un an)						
Créances usagers et comptes rattachés	29 360		29 360		29 360	
Legs et donations en cours de réalisation						
Autres créances	500 644		500 644	418 226	82 418	20
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	3 571 335		3 571 335	3 611 138	-39 804	-1
Disponibilités	139 622		139 622	34 355	105 267	306
Charges constatées d'avance (Dont à plus d'un an)	40 916		40 916	30 415	10 501	35
TOTAL (III)	4 392 712		4 392 712	4 099 538	293 174	7
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	1 267		1 267	2 894	-1 627	-56
Primes de remboursements des obligations (V)						
Ecarts de conversion Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I à VI)	5 851 837	863 490	4 988 348	4 640 885	347 463	7

Bilan Passif				
	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022	Ecart	% Ecart
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	296 442	296 442		
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	440 968	440 968		
Réserves pour projet de l'entité				
Autres	3 597 179	3 537 269	59 910	2
Report à nouveau				
Report à nouveau	98 460	59 910	38 550	64
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous-total)	4 433 049	4 334 589	98 460	2
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	200 000	243	199 757	82 286
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	4 633 049	4 334 832	298 217	7
FONDS REPORTES ET DEBIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	116 809	43 217	73 592	170
TOTAL (II)	116 809	43 217	73 592	170
PROVISIONS				
Provisions pour risques	92 343	128 262	-35 919	-28
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	92 343	128 262	-35 919	-28
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2		2	
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 473	15 378	-1 905	-12
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	74 976	73 230	1 746	2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 751			
Autres dettes	51 077	45 175	5 902	13
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	868	792	76	10
TOTAL (IV)	146 146	134 575	62 132	74
Ecarts de conversion Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	4 988 348	4 640 885	347 463	7

Comptes de résultat				
	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022	Ecart	% Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	608 987	621 071	-12 084	-2
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	8 336	7 716	620	8
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	211 811	226 658	-14 847	-7
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	313 362	269 696	43 666	16
Versements des fondateurs ou conso. de la dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	18 620	75 503	-56 883	-75
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	35 919		35 919	
Utilisations des fonds dédiés		174 306	-174 306	
Autres produits	181 294	75 679	105 615	140
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 378 329	1 450 629	-72 300	-5
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	58 379	48 656	9 723	20
Variation de stock	-2 351	3 230	-5 581	-173
Autres achats et charges externes	356 018	377 943	-21 925	-6
Aides financières	235 466	369 166	-133 700	-36
Impôts et taxes et versements assimilés	20 657	18 860	1 797	10
Salaires et traitements	306 602	298 463	8 138	3
Charges sociales	130 808	135 316	-4 508	-3
Dotations aux amortissements sur immobilisations	44 793	48 058	-3 264	-7
Dotations aux provisions		10 513	-10 513	
Report en fonds dédiés	116 809	19 560	97 249	497
Autres charges	43 519	71 890	-28 371	-39
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 329 389	1 401 654	-72 265	-5
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	48 939	48 975	-36	

Comptes de résultat (suite)				
	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022	Ecart	% Ecart
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	16 974	39 461	-22 487	-57
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	66 205		66 205	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	83 180	39 461	43 718	111
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)				
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	83 180	39 461	43 718	111
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	132 119	88 437	38 990	42
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		2 024	-2 024	
Sur opérations en capital	243	19 648	-19 405	-99
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	243	21 672	-21 429	-99
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	506	2 165	-1 660	-77
Sur opérations en capital	993	19 791	-18 798	-95
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 499	21 956	-20 458	-93
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 256	-285	3 721	-75
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VII)	32 403	28 242	4 161	15
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 461 751	1 511 762	-50 011	-3
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	1 363 291	1 451 852	-88 561	-6
5- EXCEDENT ou DEFICIT (Produits - Charges)	98 460	59 910	38 550	64
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	47 229			
TOTAL	47 229			

Annexe

TABLE DES MATIERES

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

2. ACTIF DU BILAN

- 2.1. Etat des immobilisations
- 2.2. Immobilisations incorporelles
- 2.3. Immobilisations corporelles
- 2.4. Immobilisations financières
- 2.5. Etat des amortissements
- 2.6. Créances
- 2.7. Etat des échéances des créances et des dettes
- 2.8. Valeurs Mobilières de Placement

3. PASSIF DU BILAN

- 3.1. Etat des provisions
- 3.2. Fonds Associatifs
- 3.3. Variation des Fonds Propres
- 3.4. Provisions pour risques et charges
- 3.5. Variation des Fonds dédiés

4. COMPTE DE RESULTAT

- 4.1. Produits à recevoir
- 4.2. Charges à payer
- 4.3. Produits constatés d'avance
- 4.4. Charges constatées d'avance
- 4.5. Charges à répartir sur plusieurs exercices
- 4.6. Concours public et subventions

5. AUTRES INFORMATIONS

- 5.1. Indemnité de départ à la retraite
- 5.2. Rémunération des dirigeants
- 5.3. Honoraires du commissaire aux comptes
- 5.4. Contributions en nature

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 ont été établis en conformité avec la réglementation en vigueur résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 applicable à toutes les entités et le règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif lui-même complété par le règlement n°2020-08.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 988 348 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 98 460,20 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/11/2023 par les dirigeants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour une meilleure compréhension des comptes annuels présentés, les modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

ACTIF DU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 912,74		17 010,00
Total II			
Immobilisations corporelles			
Terrains	216 178,28		
Constructions sur sol propre	304 038,08		
Constructions sur sol autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	631 726,34		4 888,14
Installations techniques, matériel et outillage industriels	182 275,79		22 140,79
Installations générales, agencements, aménagements divers			
Matériel de transport			51 296,30
Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 303,70		5 527,44
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	1 390 522,19		83 852,67
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	2 329,00		
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV	2 329,00		
Total général I+II+III+IV	1 427 763,93		100 862,67

	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 132,74		42 790,00	
Total II	9 132,74		42 790,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			216 178,28	
Constructions sur sol propre			304 038,08	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 575,00		635 039,48	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	56 695,72		147 720,86	
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport			51 296,30	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 364,70		58 466,44	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III	61 635,42		1 412 739,44	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			2 329,00	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV			2 329,00	
Total général I+II+III+IV	70 768,16		1 457 858,44	

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels bureautiques et métiers,
- le site internet,
- les films promotionnels.

Ces immobilisations sont amorties sur une durée de 3 à 4 ans en Linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Immobilisations Durée Mode

- Agencements et aménagements des constructions : 10 ans Linéaire
- Bâtiments : 40 ans Linéaire
- Installations et Agencements des Constructions : de 3 à 40 ans Linéaire
- Matériel et outillage : de 2 ans à 8 ans Linéaire
- Matériel de bureau et informatique : de 1 à 3 ans Linéaire
- Mobilier de bureau : de 8 ans à 10 ans Linéaire

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

- Titres immobilisés pour 2 329 € ;

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 292,74	3 867,04	9 132,74	28 027,04
Total II	33 292,74	3 867,04	9 132,74	28 027,04
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	664 135,32	21 371,22	1 420,82	684 086,22
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 125,27	902,46		16 027,73
Installations techniques, matériel et outillage industriels	129 273,80	14 028,19	56 695,72	86 606,27
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport		252,97		252,97
Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 483,06	4 371,08	3 364,70	48 489,44
Emballages récupérables et divers				
Total III	856 017,45	40 926,42	61 481,24	835 462,63
Total général I+II+III	889 310,19	44 793,46	70 613,98	863 489,67

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaire	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement					
Total I					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 867,04				
Total II	3 867,04				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	21 371,22				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	902,46				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 028,19				
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport	252,97				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 371,08				
Emballages récupérables et divers					
Total III	40 926,42				
Total général I+II+III	44 793,46				

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances client	132 470,91	29 360,21	103 110,70	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	500 644,10	244 500,00	256 144,10	
Charges constatées d'avance	42 183,11	42 183,11		
Total	675 298,12	316 043,32	359 254,80	
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consenties aux associés				

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 223,35	19 223,35		
Personnel et comptes rattachés	30 049,16	30 049,16		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 981,52	31 981,52		
Impôts sur les bénéfices	5 000,00	5 000,00		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et versements assimilés	7 945,36	7 945,36		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	51 076,75	51 076,75		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	868,27	868,27		
Total	146 144,10	146 144,10		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunt, dettes contractées auprès des associés				

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de sicav monétaires, de comptes de dépôt à terme et de livrets d'épargne. Elles figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. La méthode retenue pour le calcul des plus ou moins-values de cession est le premier entré premier sorti.

Les plus-values latentes s'élèvent à 66 205,24 € à la clôture de l'exercice.

PASSIF DU BILAN

Etat des provisions

Réglementées	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Pour risques et charges	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires			35 918,94	
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Pour dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Total III				
Total I+II+III				
Dont dotations et reprises :		Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
D'exploitations			35 918,94	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds Associatifs

Les fonds associatifs sont constitués des reports des résultats antérieurs.

Il n'est pas fait appel à la générosité du public.

Variation des Fonds Propres

	A l'ouverture	Affectation résultat	Augmentations	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	296 441,69				296 441,69
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 978 237,49	59 909,87			4 038 147,36
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	59 909,87	- 59 909,87	98 460,20		98 460,20
Situation nette	4 334 589,05	0,00	98 460,20	0,00	4 433 049,25
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement	242,76		200 000,00	242,76	200 000,00
Provisions réglementées					
TOTAL	4 334 831,81	0,00	298 460,20	242,76	4 633 049,25

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision n'a été constituée.

Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes (ECO CONTRIBUTION)	43 216,85		43 216,85		116 808,62	116 808,62	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	43 216,85		43 216,85		116 808,62	116 808,62	

COMPTE DE RESULTAT

Produits à recevoir

Produits à recevoir (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	29 360,21
Autres créances	256 144,10
Total	285 504,31

Charges à payer

Charges à payer (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres titres obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 472,57
Dettes fiscales et sociales	74 976,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	51 076,75
Total	139 525,36

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)	Montant
Produits d'exploitation	868,27
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	868,27

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)	Montant
Charges d'exploitation	40 916,44
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	40 916,44

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges à répartir sur plusieurs exercices	Montant
Charges différées	
Frais d'acquisition des immobilisations	
Frais d'émission des emprunts	
Charges à étaler	1 266,67
Total	1 266,67

Concours public et subventions

ETAT : DGG

- Subvention encaissée : 2 664,96 €

- Subvention à recevoir : 843,71 €

NATURA 2000 :

- Courmes : 15 480,00 € (Subvention à recevoir)

- St Etienne de Tinée : 3 792,00 € (subvention encaissée)

REGION :

- Cerf UG 12 : 11 728,46 € (subvention à recevoir)

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Subvention encaissée Solde 21/22 : 18 000,00 €

- Acompte encaissé sur Subvention 22/23 : 27 000,00 €

FNC :

- Réforme 22/23 : 73 000,00 € (subvention encaissée)

- Plan de chasse 22/23 : 348,00 € (subvention encaissée)

- Convention SAGIR 2022 : 505,00 € (subvention encaissée)

AUTRES INFORMATIONS

Indemnité de départ à la retraite

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 92 343,24 €.

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 820 €.

Contributions en nature

L'association a valorisé ses différentes contributions en nature reçues au cours de l'exercice. Elle a valorisé le bénévolat en appliquant un taux horaires basé sur le brut des chargés de mission qui est de 34,32 €.

Ce taux horaire brut chargé correspond au taux moyen déterminé sur la base des rémunérations et charges des salariés de l'association (cadres et non cadres) hors congés payés.

Ce bénévolat correspond aux actions de formations et aux opérations de comptages.

Son montant pour l'exercice ainsi valorisé s'élève à 47 228,55 €.

L'association n'aurait pas pu mener à bien ses missions dans cette aide.

A ces actions de bénévolat s'ajoute la mise à disposition de la salle Jean FERRAT par la Mairie de DRAP pour la tenue de l'Assemblée Générale du 22 avril 2023.

La valeur de mise à disposition ne nous a pas été communiquée.

Le montant de la caution s'est élevé à la somme de 3 000 € (non encaissée).

La capacité d'accueil de cette salle est de 325 à 435 places.